

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MOBILITÉS ET ESPACES PUBLICS DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU, DES DECHETS ET DE LA PROPRETÉ

## **QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE**

## MODIFICATIF AU DOSSIER DE RÉAMENAGEMENT DU « PÔLE DÉCHETS » SITE DE « LUMUNOCH » À BRIEC (29)

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES ICPE COMPRENANT UN DOSSIER DE DÉCLARATION AU TITRE DES ICPE

## **INTRODUCTION:**

Quimper Bretagne Occidentale a déposé en octobre 2022 un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation sur les ICPE pour le réaménagement du Pôle Déchets de Lumunoch à Briec qui comprend une déchèterie et une plateforme déchets verts.

Dans ce projet, il était prévu le réaménagement des accès à l'établissement et des zones de circulation (cf paragraphe 3.2.2.3 du dossier de demande d'enregistrement).

La voirie située entre la déchèterie et la plateforme déchets verts était déclassée pour être intégrée au Pôle Déchets et la sortie des usagers était prévue sur une nouvelle voirie à créer reliant le rond-point Marie Curie à la rue William Rankine.

L'abandon du projet de création de cette nouvelle voirie au bénéfice de l'élargissement de la rue William Rankine avec sa mise en double sens entraine donc la modification de la circulation pour la sortie du Pôle Déchets.

## **NOUVEAU PROJET:**

La voie située entre la plateforme déchets verts et la déchèterie reste déclassée (et sans issue grâce à un portail fermé à l'Ouest) et la sortie des usagers du Pôle Déchets se fera uniquement par la rue William Rankine, par le sens descendant permis par l'élargissement de la voie en direction de Briec et en sens montant en direction d'Edern.

Cette modification, comme le montre le plan joint, ne remet pas en cause le fonctionnement futur du Pôle Déchets par rapport au dossier de demande d'enregistrement déposé en octobre 2022.